



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mme Laura WEISS, Adjointe Mme Céline FONTAINE, Adjointe M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Laura FÄHNDRICH, Dany PETRIS MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Olivier FARNER, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Le Président Nicolas Hafner souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020**
2. **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling**
3. **Proposition de distribution de bons de CHF 30.- à tous les ménages de la commune**
4. **Vote de principe sur l'agrandissement du parking de la route de Rougemont**
5. **Vote sur l'accord des servitudes réciproques (distance et vue droite, passage pour les piétons et abribus) entre l'EMS de la Champagne et la commune de Soral sur les parcelles 10492 et 10493**
6. **Projet de résolution visant à garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire**
7. **Projet de résolution visant à faire respecter la carte de la hiérarchie du réseau routier sur la commune de Soral tel que défini dans le rapport du**

Conseil d'Etat au Grand Conseil TD 582 et proposition du Conseil d'Etat R499 du 20 avril 2005

- 8. **Communications de l'exécutif**
- 9. **Propositions et questions individuelles**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020

M. Hafner, p.5-6, dernier et premier § : suppression des lignes commençant par M. Farner demande.....à contre 5 oui pour CHF 50.-.

Puis, **p. 6, milieu de page M. Hafner** : « ... réunion prévue pour les **nouveaux** habitants et la soirée de soutien pour **Niels Avance** »

Mme Weiss, points 2-3-4-5: demande d'ajouter les considérants. **M. Revillet** s'en chargera. Puis, **page 4, milieu de page mention de la date du 10 décembre** : propose d'insérer **hors PV et post séance** « **avancé au 30 novembre** ». Enfin, **page 5, 3^e§** : « ...devant le Grand Conseil agendée **pour le lundi 16.11.** »

Mme Fabjan, page 6, 3^e § : « ...de 10'000.- accordée **pour les TPG ?** puis, ...une réflexion sera faite à la commission **développement durable, environnement et agriculture.** »
Puis, **page 7** : « ...enverra **sur demande la documentation complète.** »

Avec ces modifications, le procès-verbal est approuvé par 9 oui et 3 abstentions.

- 2. Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art.79 LAC) relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling**

M. Hafner lit la délibération et passe ensuite au vote de celle-ci.

La décision de l'ACG relative à l'attribution d'un million par le FIDU pour l'acquisition d'une halle de curling, est acceptée à l'unanimité.

- 3. Proposition de distribution de bons de CHF 30.- à tous les ménages de la commune**

M. Florez rappelle le contexte économique et sanitaire expliquant sa proposition d'un bon de CHF 30.- pour tous les ménages et non réservé aux seuls aînés. D'entente avec l'exécutif, et parce que financièrement cette action d'~ 12'000.- est possible, il présente

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

la possibilité de distribuer à tous les ménages de la commune 3x10.- à dépenser auprès des commerces de la commune, jusqu'au 28.02.21.

Concernant les aînés, il informe que ceux-ci recevront en plus un album d'anciennes photos de la commune, avec un texte personnalisé.

M. Farner se déclare surpris par ce point à l'OJ. Lors du dernier CM, il avait proposé 50.- pour les aînés, mais un vote a changé la donne en optant pour seulement 30.- et avec un résultat des votes ne correspondant pas aux personnes présentes. Sur le fond, il se déclare satisfait de la démarche, mais se déclare néanmoins surpris du résultat.

La procès-verbaliste explique qu'il y a eu 2 votes, l'un pour accepter des bons de 30.- (6 oui) et un 2^e pour accepter 50.- (5 oui).

M. Ruckstuhl souhaite rappeler que beaucoup de personnes ont été en RHT cette année, ou ont perdu leur emploi, ce qui signifie des rentrées fiscales moindres pour l'an prochain. De plus, le centime additionnel a baissé et nous allons dépenser CHF 12'000.-.

Le Maire rappelle que c'est sur les comptes 2020... **M. Ruckstuhl** insiste que néanmoins il eut mieux valu garder cet argent pour des investissements à faire.

M. Fontaine rappelle qu'il avait aussi proposé des bons et dans cette année spéciale où beaucoup de personnes ont dû faire face à des difficultés dans leur activité ou au niveau de leur revenu ; donner des bons pour une consommation dans le village, ce n'est pas une perte sèche, car il est convaincu que ces bons induiront des dépenses supérieures à leur valeur, ce qui aboutira à un revenu supplémentaire pour les commerçants, mais aussi fiscalement pour la commune. Enfin, ce cadeau aux habitants devrait les aider à surmonter cette période difficile où beaucoup de choses ont dû être annulées et où tout le monde en a pâti. Il est donc juste de distribuer ces bons à tous les ménages.

Mme Dougoud rejoint ces avis positifs sur le fond, mais a des réticences quant à la forme. Mais ouvrir cette action à tous les ménages est positif et faire aussi quelque chose en plus pour les aînés est une bonne chose.

Mme Fabjan partage les avis positifs sur cette action et relève que d'autres communes ont fait pareil, y compris la Ville de Genève. Surtout, c'est un encouragement à consommer local et elle espère qu'un message allant dans ce sens figurera dans le courrier d'accompagnement.

La proposition de distribuer 30.- sous forme de bons à tous les ménages est acceptée par 10 oui, 1 non et 1 abstention.

4. Vote de principe sur l'agrandissement du parking de la route de Rougemont

Le Président explique qu'il s'agit d'un vote de principe sur l'agrandissement du parking de la route de Rougemont et conditionné à une autorisation de construire de l'EMS, ainsi qu'à une validation de ce parking par les services de l'Etat. En rapport, il informe du dépôt en début de séance d'une motion pour le maintien des places de stationnement publiques dans le village. Il demande à un signataire de la motion déposée de s'exprimer sur ce point.

M. R. Dunand informe que cette motion souhaite aussi traiter plus généralement des places de parking qui disparaissent dans le village pour des questions de sécurité, par ex. devant la Mairie. Elle concerne aussi la commission mobilité pour la sécurisation des voies communales et il pense qu'il est important de maintenir des places de parking dont on aura besoin si on veut éviter l'encombrement des rues du village par trop de parking sauvage. Cette motion vise donc à chercher des solutions pour maintenir un nombre de places équivalent, dans les meilleurs délais, mais au plus tard avant la cessation du bail à l'EMS.

Le Maire demande confirmation que ce qui est demandé à travers cette motion est bien de trouver une solution autre que le parking actuel, pour lequel nous payons un loyer ?

M. J-M. Dunand rappelle l'engagement de la commune de céder ce parking sous condition, ce qui n'est pas remis en cause. Mais la motion demande à trouver des solutions créatives avant la cession du bail à l'EMS.

Il propose de lire la motion, ce qui est fait.

Le vote d'aujourd'hui porte sur l'agrandissement du parking, alors que d'autres éléments sont intervenus après l'envoi de l'OJ, notamment des discussions avec M. Chevalier, maire de Viry, qui ont montré qu'un agrandissement ne pourrait se faire sans une révision du PLU, étant donné le caractère illégal et sauvage de celui-ci. L'état de fait est donc une remise conditionnelle du parking à l'EMS qui impliquerait un report des usagers dans les rues du village, soit 10 à 15 véhicules. Cette motion signifie donc que l'on ne peut se permettre d'aggraver la situation actuelle en supprimant des places sans y avoir réfléchi préalablement et sans disposer d'une stratégie de la mobilité à l'échelle du village.

Suite à une séance avec l'OCT et l'EMS, M. Caumel a confirmé que l'OCT ne rentrerait pas en matière sur ce parking. Après analyse, leur recommandation est de mettre à disposition 10 places pour l'EMS a minima, et par ailleurs, pour les aspects légaux, le règlement cantonal ne fixe aucun minima. Pour le futur, l'OCT restera à l'écoute pour savoir ce que la commune est prête à accepter, et pour l'OCT toujours de veiller à avoir une position cohérente avec la nôtre.

M. Florez comprend donc que si l'Etat n'entre pas en matière sur ce parking, il n'y aura pas d'autorisation donnée pour s'agrandir ?

M. J-M. Dunand répète que dans le règlement cantonal, il n'y a pas de minima en termes de places d'activité. Dans les courriels échangés entre l'OCT et l'EMS, on perçoit néanmoins une inquiétude d'un possible report des véhicules dans les rues étroites d'un village. Pour sa part, il l'interprète comme un report de la responsabilité sur la commune.

M. B. Fontaine rappelle c'est l'agrandissement de l'EMS qui a réactivé la problématique et ceci nous a permis de mieux nous renseigner sur la nature de ce parking, de se rendre compte que son statut est indéterminé.

La motion ne parle pas du maintien du parking, mais demande s'il faut maintenir les places utilisées. Elle suggère de les maintenir, mais dans un autre endroit, à définir. Pour le faire légalement avec la commune de Viry, il faudra compter au moins 5 ans de démarches administratives. La motion propose plutôt de réfléchir à la politique à mener dans le village, avec un règlement à faire pour les parkings par ex., car une suppression des places sans réflexion est à éviter.

Un courrier a été fait à l'EMS, posant des questions sur le parking et les réponses ne nous sont pas encore toutes parvenues, notamment sur une solution de remplacement des places existantes. Nous sommes donc à un point intermédiaire et dans l'ignorance de beaucoup d'éléments liés à l'EMS, à l'OCT.

Mme Weiss relève que l'OCT n'est que l'une des instances qui seront amenées à se prononcer, mais que vraisemblablement elle inclura la commune à la décision.

Mme Fabjan pense que c'est l'occasion de voir plus large et de repenser la politique de mobilité dans tout le village avec des places bleues, limitées etc... En plus, il y a ceux qui ont des places sur domaine privé, en parking souterrain, etc... Son avis est qu'il y a un besoin de ces places de parking et qu'il faudrait innover en cofinçant des parkings souterrains ou autres solutions. Pour avancer, il faudrait identifier de manière précise quels sont les besoins en parkings, organiser les choses en décidant de ne plus tolérer les parkings hors cases par ex., transformer les places sauvages en places durables, etc... Sur un état des lieux, la réflexion pourrait démarrer. **M. Florez** renchérit en confirmant qu'un grand travail est à faire pour identifier aussi qui stationne dans le village de manière permanente et une zone bleue pour tout le village, avec des macarons pour les habitants est possible.

M. Battiaz rappelle qu'un garde-fou à plus de trafic réside aussi dans un indice de densification plus élevé. D'autre part, il indique que la solution du parking souterrain a été envisagée par l'EMS, mais ne serait pas possible à cause de la nappe phréatique et de la configuration de la parcelle, selon leurs dires.

M. B. Fontaine souligne que le parking est lié au projet de l'EMS et le vote sur la densité aura lieu au printemps. D'ici là d'autres solutions peuvent émerger et laissons aussi à l'EMS le temps de trouver des solutions pour ce parking.

M. Battiaz ajoute que la commission mobilité travaille à la sécurisation des rues du village et donc, inévitablement, il y aura aussi suppression de places de parking.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Mme Dougoud ajoute que le parking de l'école est sous-dimensionné et nécessite aussi d'avoir des places dépose-minute, en plus d'autres usages. Un redimensionnement est à envisager.

Le Président propose alors de passer au vote de la motion pour le maintien des places de stationnement public dans le village, suivi d'un vote sur le principe de l'agrandissement de ce parking.

La motion est approuvée par 11 pour et 1 abstention.
Le vote de principe sur un agrandissement du parking est de 11 contre et 1 abstention.

5. Vote sur l'accord des servitudes réciproques (distance et vue droite, passage pour les piétons et abribus) entre l'EMS de la Champagne et la commune de Soral sur les parcelles 10493 et 10493

Le Président souhaite en préambule rappeler quelques points objectifs : l'objet du vote est bien l'échange de servitudes. Le vote sur la densité se fera vraisemblablement plus tard, au printemps, lorsque le dossier reviendra des services de l'Etat à la commune. Un vote positif sur ce point permettra à l'EMS de pouvoir déposer son dossier au service des demandes d'autorisation de l'Etat, un vote négatif signifiera que le CM bloque ce projet d'agrandissement de l'EMS. Il passe la parole au président de la commission Bâtiments.

M. B. Fontaine explique qu'une servitude serait donnée par la commune sur un terrain non constructible résultant d'un legs, à l'arrière de l'EMS. Celle-ci a été demandée non pour s'agrandir, mais résultant de la géométrie de la parcelle. En contrepartie, la commune a demandé que soit inscrite la servitude de passage entre la route du Creux-de-Boisset et le chemin des Noyers, pour les habitants de la commune et aussi en contrepartie pour l'EMS de construire un abri bus.

Accorder cette servitude c'est donc permettre à l'EMS de déposer un dossier en autorisation de construire et de continuer leur projet. Cela montrera une ouverture à la discussion de la part de la commune, sans toutefois donner un blanc-seing à l'EMS. Le vrai vote étant le vote sur la densité prévue pour ce printemps. De plus, accorder une servitude ne signifiera pas que le CM est d'accord sur tous les points, mais leur laisse la possibilité de continuer dans leur projet d'agrandissement et de trouver d'autres solutions, avant le dépôt de l'autorisation de construire.

Si la commune refuse la servitude, il est probable que l'EMS trouvera d'autres solutions pour s'agrandir, sans changer la problématique de la densité et du parking.

La commission Bâtiments, énergie et aménagement s'est prononcée favorablement sur cette servitude réciproque. La commune y gagne dans l'inégalité des contreparties : minime pour la commune sur un terrain où rien ne peut être fait contre un nouveau

chemin de traverse proposé, intéressant pour les habitants et contre un abribus, là où il n'y a rien.

M. Battiaz estime que cette servitude est liée à la densité, puisque c'est le projet d'extension qui fait déroger à la servitude à laquelle aurait droit l'EMS. De plus, il ne voit pas de sens à voter une servitude actuellement, et dans quelques mois, refuser la densité. La commission y était majoritairement favorable avant la rencontre avec l'EMS et le maire de Viry, où aucune nouvelle garantie n'a été avancée. Il estime donc qu'il ne serait pas raisonnable d'accorder cette servitude et de refuser la densité dans quelques mois.

Mme Dougoud rappelle que ce projet d'agrandissement vise à proposer des chambres d'accueil temporaire pour des personnes encore à domicile, afin de soulager les proches aidants. Ce projet est important, il y a beaucoup de travail derrière et **M. Hafner** ajoute qu'il y a aussi un accord entre la commune et l'EMS pour accueillir prioritairement des Soraliens lorsque cela est possible.

M. Battiaz ajoute qu'il propose l'ajournement de ce vote, par manque d'éléments suffisants et pour parer à la pression de l'EMS pour obtenir cette servitude.

Mme C. Fontaine demande pourquoi ajourner ? **M. Battiaz** répond parce qu'il n'y a aucune garantie, notamment sur les parkings.

M. B. Fontaine ajoute qu'il est important de séparer les deux problématiques l'une de l'autre : d'une part, il y a la servitude qui concerne la géométrie du bâtiment, et d'autre part, la densité qui concerne la surface construite. Si on refuse la servitude, la densité pourrait être la même avec un autre projet.

Si on arrive à isoler le point de la servitude qui est largement bénéficiaire à la commune, elle accorde une servitude sur un terrain non constructible et en contrepartie reçoit 2 servitudes, l'une pour le chemin de traverse et l'autre pour un abri bus, ceci au bénéfice des habitants du village.

M. Battiaz demande aux municipaux de se déterminer, sachant que le canton ne mettra pas de garde-fou et se décharge sur la commune. La commune n'a pas de garantie quant au parking et avec la densification proposée. C'est beaucoup trop important pour laisser la servitude dans la négociation.

M. Florez demande alors s'il veut tout stopper ? et **M. Battiaz** répond qu'il y a eu pression exercée avec l'ajournement du vote de la servitude demandée à l'OJ. En principe le vote de la servitude et de la densité devait être couplé.

M. B. Fontaine rappelle que la densité ne peut être votée qu'au moment de l'autorisation de construire et la demande doit être faite à la commune pour le projet. C'est donc un

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

garde-fou absolu, et si l'EMS n'a pas trouvé de solution pour le parking, la commune refusera et tout cela n'aura servi à rien. Il pense que l'EMS a perçu nos réticences et aura l'intelligence de chercher et de trouver d'autres solutions.

M. J-M. Dunand pense que le vote de la motion aujourd'hui permet de bien poser le CM face à la problématique sécuritaire des possibles reports de trafic dans le village. Puis le règlement communal nous offre un levier aussi et si demain, la commune refuse la densité du projet, ce sera principalement du fait qu'aucune solution n'aura été trouvée pour les places de parking. Elle évoquera alors un risque sécuritaire et il voit mal l'Etat déjuger la commune face à un tel risque. La commune donc garde la main en gardant sa capacité à refuser le projet. Aujourd'hui il votera oui sur la servitude, mais demain s'il n'a pas les garanties que les places de parking soient maintenues ou compensées, il votera non sur la densité.

M. B. Fontaine rappelle aussi que l'EMS est une infrastructure importante pour Soral et qu'il ne s'agit pas d'un investissement avec pour but le profit avant tout. Le besoin de s'agrandir est réel et dire que si on n'a pas de solution pour 15 places de parking, alors on bloque tout, c'est dommage.

M. J-M. Dunand demande si l'échange des servitudes est dépendant de l'autorisation de construire? **M. B. Fontaine** répond qu'il s'agit d'un accord de principe, l'accord formel sera fait par un géomètre, signé devant notaire, etc... Chacune des parties pourrait retirer sa volonté et on en restera là. Le vote se fera donc sur l'accord *de principe*.

M. Florez informe que l'exécutif encourage à accepter ce vote, mais la décision vous appartient.

L'accord de principe sur les servitudes réciproques est accepté par 6 oui, 3 non et 3 abstentions.

6. Projet de résolution visant à garantir une quantité et une qualité d'eau suffisante à l'Aire

Le Président lit la résolution et passe au vote.

La résolution N1 / 2020 sur l'Aire est acceptée à l'unanimité.

7. Projet de résolution visant à faire respecter la carte de la hiérarchie du réseau routier sur la commune de Soral tel que défini dans le rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil RD 582 et proposition de résolution du Conseil d'Etat R499 du 20 avril 2005

M. B. Fontaine explique qu'il existe 3 types de routes dans la commune de Soral :

1. le réseau secondaire
2. le réseau de quartier structurant
3. le réseau de quartier

Le réseau primaire principal qui dessert la ville passe ailleurs, par ex par la route de Chancy ou celle de Saint-Julien. Il s'agit donc de respecter cette hiérarchie et de rappeler au CE que bien que nous soyons dans un réseau secondaire, dans les faits ce n'est pas le cas. Le réseau secondaire ne peut être un réseau de transit. Le but étant de faire respecter ce qui est dans le rapport du CE.

Mme Weiss propose les modifications suivantes du texte de la résolution :

-3^e§ : « ...par jour), alors que... »

-4^e§ : « ...est considérée **de fait** comme un axe primaire »

Le Président propose alors de passer au vote.

La résolution N2 /2020 est acceptée à l'unanimité.

8. Communications de l'exécutif

Mme C. Fontaine informe que Mme C. Ruckstuhl dispose à la Mairie de toutes les informations pouvant aider des personnes isolées ou autres (faire les courses par ex.).

Puis, lors d'une visioconférence avec le BUPP, il a été décidé d'une rencontre en janvier pour parler d'un projet de local pour les jeunes et de l'encadrement de celui-ci. En parallèle, **Mme C. Fontaine** leur a proposé de venir au prochain CM du 1er février pour se présenter et expliquer leurs actions.

Enfin, elle informe que le Règlement des déchets a été mis en stand-by, car la législation cantonale est en cours de révision.

Mme Weiss transmet que la commission mobilité a décidé d'envoyer un plan du village à tous les habitants en leur demandant quels chemins ils empruntent, afin de les sécuriser en priorité. Elle ajoute qu'un radar sera installé aux différentes entrées du village à mi-janvier.

M. Battiaz ajoute qu'après la rencontre du 10.11.20 avec l'OCT où il a été demandé ce qu'il est possible de faire (ou pas) pour les rues du village, par ex. le 30km/h voté récemment, il s'avère que pour les routes communales, nous avons beaucoup de liberté pour réaménager les rues du village. Des essais seront donc faits dans le but d'améliorer les voies piétonnes.

Il ajoute qu'une décision a été prise à l'unanimité pour l'application d'un même horaire à Soral 1 et 2, à savoir une fermeture de 22H à 6H.

M. Revillet distribue les dates de séances des CM 2021.

M. Florez communique que la date du repas de fin d'année du CM + intervenants communaux, aura lieu **le 29.01.21**. Puis il propose d'agender un week-end en Suisse pour une excursion, **les 13-14 mars 2021**.

9. Propositions et questions individuelles

Mme Fabjan informe que le 21.05.21 aura lieu dans le Grand Genève, la 2^e édition de « La nuit est belle ». Cf. le site internet <https://www.lanuitestbelle.org/>

M. B. Fontaine transmet que la séance du 15 décembre, à 18h, de la commission Bâtiment sur l'avancement du projet des bâtiments communaux, sera ouverte à tous. D'autre part, il suggère que la commune dispose d'un conseil juridique pour apporter plus de crédibilité dans les demandes ou courriers au Canton. **M. Revillet** indique que le SAFCO est régulièrement consulté, mais s'il s'agit de dossiers sensibles, il faudra faire appel à un prestataire externe, au cas par cas. Un accord de principe est trouvé. A suivre.

Mme Petris rappelle que la commission sociale avait été mandatée pour trouver des solutions à la problématique des jeunes dans le village. Après des contacts avec l'association « Un toit pour tous », il s'avère qu'il serait possible d'acquérir une « tiny house » à un prix modéré. Elle demande s'il y a toujours un intérêt ?

Mme Weiss rappelle qu'il vaut mieux faire les choses *avec* les jeunes, plutôt que *pour* les jeunes.

Mme Fabjan demande si ce projet est temporaire ou durable et s'il pourrait être commun avec plusieurs communes voisines ?

Mme C. Fontaine propose de repousser la réponse après la rencontre avec le BUPP.

M. J-M. Dunand souhaite que l'on précise la loi dans la résolution du réseau routier, la LRoutes. D'autre part, il transmet avoir été interpellé par un habitant qui s'étonnait que sa doléance adressée à la Mairie, le 5.11.2020, relative à un problème de sécurité dans le village, soit restée sans réponse à ce jour. **Mme Weiss** confirme y avoir répondu, en courrier A !

M. R. Dunand informe avoir organisé une sortie pour les enfants des écoles de Soral, avec le réseau de la Champagne. Les 3 classes ont été invitées à venir planter une surface choisie sur le coteau de la Feuillée, avec animation et remise d'un plant de noisetier à tous.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Par ailleurs, il demande si relativement aux déprédations commises dans le village, une plainte contre X avait été déposée ? Un travail sera-t-il fait ? **M. Revillet** répond qu'une plainte a été déposée en début d'année, puis il y a eu le COVID.

Mme C. Fontaine est d'avis qu'une séance informative pourrait se faire, mais avec un tiers et sans viser personne particulièrement.

Mme Dougoud annonce que les commissions bâtiments et social se réuniront le lundi 11.01.21 à 19H pour rencontrer le BUPP.

D'autre part, elle a une proposition à faire relative aux non-dépensés de 2020 pour attribuer ces sommes à des œuvres caritatives genevoises, dans le cadre de cette année particulière. Un geste supplémentaire est-il possible ?

M. Revillet propose d'augmenter la ligne Dons CH et étranger, mais en restant < de 5% de dépassement. **C. Fontaine** suggère qu'on lui envoie un courriel pour lui proposer des associations à privilégier.

M. Farner informe que le réseau hydraulique de la défense incendie de la commune ne dispose pas de bornes hydrantes sécurisées partout, notamment sur la zone des 4 stops, et donc la sécurité ne peut être assurée pour tous. A suivre et à prévoir au budget.

Mme Petris demande si on peut demander à l'entreprise Chevalley d'aider au ramassage des feuilles sur un terrain privé ? **M. Florez** répond négativement, car créerait un précédent.

M. Thevenoz demande si la création d'un colombarium ou d'un jardin du souvenir au cimetière serait possible ? A vérifier, si c'est prévu dans le Règlement du cimetière.

M. B. Fontaine demande à examiner la pertinence d'une création d'un jardin du souvenir tel que prévu à St-Georges. A réfléchir.

La séance est levée à 21H45.